



## **BCE annonce la conclusion d'une entente en vue d'acquérir AlarmForce Industries**

Bell mise sur son leadership en matière de technologies et sur sa marque de communications résidentielles de premier plan pour mieux profiter des possibilités dans le secteur de la maison connectée

MONTRÉAL et TORONTO, le 6 novembre 2017 – BCE Inc. (Bell) (TSX, NYSE : BCE) a annoncé aujourd'hui qu'elle fera l'acquisition de AlarmForce Industries Inc. (TSX : AF), un chef de file canadien des services de surveillance et de sécurité résidentielle, dans le cadre d'une transaction évaluée à environ 166 millions \$.

« Bell est à l'affût des importantes possibilités de croissance et d'innovation dans le secteur de la maison connectée et elle est donc enchantée d'accueillir l'équipe de AlarmForce. Il s'agit d'une nouvelle étape logique pour Bell, qui est reconnue comme l'une des marques de services résidentiels les plus respectées au pays, a affirmé George Cope, président et chef de la direction de BCE Inc. et de Bell Canada. En tirant parti du leadership de Bell en matière de réseau et de services, ainsi que de sa présence dans des millions de foyers canadiens, nous comptons renforcer notre position émergente dans le domaine des services de sécurité et d'automatisation. Les clients résidentiels de Bell seront ainsi à la fine pointe des innovations du secteur de la maison connectée. »

Comptant plus de 100 000 abonnés, AlarmForce est l'une des plus importantes entreprises de services de sécurité résidentiels et d'affaires au pays. Elle propose une variété de solutions, comme des alarmes anti-intrusion et des détecteurs de fumée, d'inondation et de monoxyde de carbone, des services d'automatisation tels que des systèmes de contrôle de l'éclairage, de la température et des serrures, ainsi que des systèmes d'alerte médicale mobiles et résidentiels.

En alliant les actifs et l'expérience d'un fournisseur de services de surveillance et de sécurité bien établi comme AlarmForce aux forces de Bell en matière de réseaux, de service à la clientèle et de distribution, Bell pourra rapidement prendre de l'envergure dans le secteur de la maison connectée au Québec et en Ontario. Bell fournit actuellement des services de surveillance et de sécurité à sa clientèle résidentielle et d'affaires de la région Atlantique et du Manitoba par l'entremise du service Sécurité résidentielle évoluée de Bell Aliant et de AAA Security, une entreprise de Bell MTS.

En plus de profiter des nouvelles occasions de développement technologique et de mise en commun de services, Bell s'attend à tirer parti des importantes synergies en matière de connectivité réseau, de distribution, d'installation et de services opérationnels à la clientèle qui découleront de l'intégration de AlarmForce à son unité d'affaires Services résidentiels actuelle.

### **Détails de la transaction**

L'acquisition de AlarmForce se fera par l'entremise d'un plan d'arrangement dans le cadre duquel Bell acquerra toutes les actions ordinaires émises et en circulation de AlarmForce au moyen d'une offre entièrement en espèces de 16,00 \$ l'action, pour une valeur totale en capital-actions de 184 millions \$. Au lieu d'une somme en espèces, les actionnaires de AlarmForce peuvent choisir de recevoir des actions ordinaires de BCE, calculées au prorata et plafonnées à 49,5 % de la valeur totale en capital-actions. On s'attend à ce que la transaction, assujettie aux conditions habituelles de clôture, y compris, sans s'y limiter, à l'approbation des tribunaux, des actionnaires



de AlarmForce, et de la Bourse de Toronto (TSX) et de New York (NYSE), soit conclue en janvier 2018.

### **Mise en garde concernant les déclarations prospectives**

Certaines déclarations faites dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'acquisition proposée par BCE Inc. (« Bell ») de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de AlarmForce Industries Inc. (« AlarmForce »), la date de réalisation de la transaction, ainsi que certains avantages que l'on s'attend à obtenir à la suite de la transaction proposée, et toute autre déclaration qui n'est pas un fait avéré. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, de nature tant générale que particulière, si bien que les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement de nos attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous vous prions de ne pas vous fier sans réserve à celles-ci. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes en date du présent communiqué et, par conséquent, pourraient changer après cette date. À moins que les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives faites dans le présent communiqué de presse, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour aucune autre raison. Les déclarations prospectives sont incluses dans les présentes afin de fournir de l'information au sujet de la proposition de transaction susmentionnée et de ses répercussions attendues. Le lecteur est prié de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

La réalisation et le moment de la transaction proposée sont assujettis aux conditions habituelles de clôture, aux droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, aux approbations des tribunaux, des actionnaires, et de la Bourse de Toronto (TSX) et de New York (NYSE). Par conséquent, rien ne peut garantir que la transaction proposée aura lieu, ni qu'elle aura lieu selon les modalités ou le calendrier envisagés dans le présent communiqué de presse. La transaction proposée pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée. De plus, rien ne garantit que les avantages que l'on s'attend à obtenir à la suite de la transaction proposée seront réalisés.

### **Avis aux actionnaires de AlarmForce Industries Inc. aux États-Unis**

La transaction envisagée dans le présent communiqué de presse concerne des titres d'entreprises canadiennes et sera assujettie aux exigences de divulgation du Canada, qui diffèrent de celles des États-Unis. Les actions ordinaires de BCE Inc. qui seront émises aux termes d'un plan d'arrangement décrit aux présentes ne seront pas inscrites en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis en raison d'une dérogation aux exigences en matière d'inscription de ladite loi. Les états financiers inclus ou intégrés par renvoi dans la circulaire relative à la transaction seront préparés conformément aux normes comptables canadiennes et pourraient ne pas être comparables aux états financiers d'entreprises américaines.

### **À propos de AlarmForce**



AlarmForce fournit à ses abonnés résidentiels et d'affaires dans tout le Canada des services de surveillance vidéo, d'intervention d'urgence personnelle et d'alarme de sécurité, ainsi que d'autres services connexes. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les produits et services de l'entreprise à l'adresse <http://www.alarmforce.com/>.

### **À propos de BCE**

Plus grande entreprise de communications du Canada, BCE fournit un ensemble complet et novateur de services sans fil, de télévision, Internet et de communications d'affaires large bande par l'intermédiaire de Bell Canada, de Bell Aliant et de Bell MTS. Première entreprise canadienne de services multimédias, Bell Média possède des actifs de premier plan dans les secteurs de la télévision, de la radio, de l'affichage et des médias numériques. Pour en savoir plus, visitez [Bell.ca](http://Bell.ca).

L'initiative Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation comme la Journée Bell Cause pour la cause, et par un important financement par Bell des soins en santé mentale, de la recherche et des initiatives en milieu de travail. Pour en savoir plus, visitez [Bell.ca/Cause](http://Bell.ca/Cause).

### **Questions des médias :**

Vanessa Damha

514 391-9794

[vanessa.damha@bell.ca](mailto:vanessa.damha@bell.ca)

[@Bell\\_Nouvelles](#)

### **Questions des investisseurs :**

Thane Fotopoulos

514 870-4619

[thane.fotopoulos@bell.ca](mailto:thane.fotopoulos@bell.ca)